

Participation aux frais de travaux

Par FP20123, le 11/01/2013 à 21:14

Bonjour, notre maison de famille doit subir un certain nombre de travaux d'entretien (étanchéité, murs de soutènement, menuiserie etc...) est ce que tous les héritiers de cette maison, au prorata de leur part, doivent participer financièrement aux travaux ? merci

FP

Par thomyorke88, le 12/01/2013 à 10:47

Bonjour,

Normalement oui si vous êtes tous en indivision sur ce bien (tous propriétaires pour une part) alors chacun doit contribuer à hauteur de sa part.

Si vous ne le faites pas alors celui qui aura fait réaliser les travaux et les aura payé seul sera en droit de réclamer sa part aux autres, ce qui est logique, à condition évidemment que les travaux en question soient nécessaires à la conservation de la maison en bon état.

Par FP20123, le 12/01/2013 à 20:50

Bonsoir et merci pour votre réponse. elle éclaire efficacement mon chemin.